

# **Annexe**

**Arrêté portant approbation d'une charte d'engagement en  
matière d'utilisation agricole de produits phytopharmaceutiques  
dans le département du Gard**

**DETAIL DES CONTRIBUTION DU PUBLIC du 24/06/2022 au  
15/07/2022**

Nombre d'avis déposés : 16

**@1**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Remarques et questionnements à propos de la charte

**Contribution :**

Madame la Préfète,

Habitant à Beaucaire au cœur de la zone des Costières, entre vergers de Pêchers et Abricotiers et vignes, je me sens pleinement concerné par ce projet de charte et j'approuve pleinement cette initiative.

Néanmoins, pour assurer une bonne efficacité de l'application de la charte sur les pratiques d'une part, et l'acceptation sociale qui est en jeu des pratiques agricoles, il me semble que le propos se doit d'être clair et compréhensible par tout un chacun. Un document technique écrit pour les agriculteurs ne saurait être accepté par le riverains ; un document trop lâche écrit pour les riverains serait certainement rejeté (ou mal accepté tout au moins) par les agriculteurs. Ma contribution se positionne donc nettement dans cette idée de pouvoir disposer d'un document de compromis efficace.

"Champ d'application de la charte d'engagements" (...) "concerne les utilisations de produits phytopharmaceutiques, hors produits de biocontrôle et produits composés uniquement de substances de base ou de substances à faible," : outre le fait que la phrase est incomplète (donc non compréhensible, laissant penser que ce document n'a pas fait l'objet de la relecture attentive et minutieuse attendue dans ce contexte), il semble pertinent d'indiquer qu'une explication (tout au moins des liens vers des informations) est donnée en page 6.

"Règles générales d'utilisation des produits phytopharmaceutiques" (...) "l'objectif est déjà de répondre aux enjeux majeurs..." : pourquoi "déjà" ?

"Les agriculteurs, (...) Ont un Certiphyto (...) et s'assurent que l'ensemble des applicateurs de produits sur l'exploitation le détiennent également" : effectivement, je suis en mesure d'attester que les "applicateurs" ont été dûment formés... Lorsque le tracteur s'avance, le conducteur nous fait des signes pour nous inviter à rentrer nous calfeutrer à la maison plutôt que de rester dans notre jardin... C'est efficace, mais nous attendons autre chose de la part des exploitants...

"Les modalités d'information générale sur les traitements phytopharmaceutiques (...) sont décrites sur le site internet de la Chambre Départementale d'Agriculture et actualisés annuellement si nécessaire." : je me permets de suggérer que cette information soit adressée directement aux riverains concernés, seule possibilité d'ouvrir un dialogue, la Chambre d'Agriculture ayant son rôle politique à jouer mais ne pouvant pas être au cœur des conflits de voisinage engendrés par les pratiques locales.

"Liste des produits avec une distance de sécurité incompressible de 20 m" : une indication sur ce tableau des principaux types de cultures utilisant chaque produit serait bienvenu, car dans l'état actuel, ce document est incompréhensible par les riverains non-agriculteurs.

"4) Les modalités d'information préalable des résidents et des personnes présentes (...) Le dispositif individuel repose sur chaque utilisateur" : très bien. Mais quelle obligation a-t-il ?

"Cette modalité individuelle doit permettre à toute personne à proximité de la zone traitée, résident ou personne présente, d'avoir connaissance, du moment effectif où intervient la réalisation d'un traitement phytosanitaire. Différents moyens de type visuel ou numérique peuvent être mis en œuvre, seuls ou en association. Il peut s'agir, par exemple, de l'utilisation du gyrophare sur le tracteur." Soit ce texte est écrit par des personnes qui n'ont jamais assisté à des traitements... Soit ce texte affirme que les riverains sont des cons (désolé, je ne trouve pas d'autre mot pour bien affirmer le sens de mon propos)... Un texte appelant à la responsabilité individuelle des exploitants serait nettement plus appréciable, et un dialogue à coup de gyrophares ne permettra pas une amélioration de la situation...

Page 8 : ces éléments contextuels sur l'agriculture dans le Gard sont les bienvenus... Mais ne pourrait-on envisager quelque chose d'un peu plus consistant ? Les surfaces pour chaque grand type de culture ? Une cartographie synthétique pour montrer leur agencement à l'échelle départementale ?

"2) Modalités de diffusion" (...) "dans l'objectif de favoriser le « bien vivre ensemble » dans les territoires." : Il est assez symptomatique que la diffusion de l'information est prévue pour le monde agricole mais pas pour les riverains...

Après cette relecture toute personnelle, permettez que je donne un avis, personnel lui aussi : une fois de plus, une bonne idée est proposée, mais sa mise en œuvre, qui satisfera le monde agricole (nul doute qu'ils sauront mettre en avant ce code de bonne conduite), semble bien vide, dépourvue de contenu au-delà de la réglementation (devons-nous aussi faire une charte pour conduire sa voiture en respectant la limitation imposée ?), et, je le déplore à l'avance, ne devrait absolument rien changer pour les riverains.

Le bien vivre ensemble, pour les agriculteurs, c'est leur permettre d'exercer leur profession sans mettre en cause leurs pratiques (et pas seulement par rapport aux produits pharmaceutiques).

Peut-être aurez-vous raison de me retourner que seule la forme et le premier pas comptent, l'efficacité de la politique publique (puisque c'est bien ici l'Etat qui pilote cette charte et nous invite à nous exprimer, non pas les représentants du monde agricole) ne pouvant être mise en cause dans le cas de conflits de voisinage...

Un riverain pas trop déçu (à quoi bon attendre quelque chose de la part des agriculteurs ?).

# @2

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Pesticides - Nouvelle consultation sur les chartes riverains, le Collectif EcoCitoyen ne participera pas

**Contribution :**

La fin de l'usage des pesticides est la seule mesure à même d'empêcher toute exposition de la population à ces toxiques. Comme nous l'avons fait entendre en réponse à l'invitation au groupe de travail chargé de la mise en place de cette consultation, notre association ne participera pas plus à la consultation sur cette charte nivelant vers le bas les exigences de santé publique et de protection de l'environnement

**Collectif Ecocitoyen**

Association Loi 1901 affiliée à  
France Nature Environnement Languedoc Roussillon



Le 27 juin 2022

**Pesticides | Nouvelle consultation sur les chartes riverains,  
le Collectif EcoCitoyen ne participera pas**

Une nouvelle consultation sur le projet d'arrêté « portant adoption de la charte d'engagements des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques » a débuté ce 24 juin 2022. Son but est de définir les engagements et les bonnes pratiques de l'usage des pesticides... pour de bonnes relations de voisinage.

Pourquoi une nouvelle consultation ? Suite à l'action de plusieurs organisations de défense de l'environnement ou du droit à la santé, le Conseil Constitutionnel a obligé le gouvernement à une réelle participation du public et non pas une pseudo-consultation comme au printemps 2020. Le Conseil d'État quant à lui reprochait aux derniers arrêtés ministériels de « ne fixer aucune norme contraignante en ce qui concerne les distances de sécurité ».

Quelles protections supplémentaires ce nouveau texte apporte-t-il aux riverains ? Sur les distances d'épandage : rien. Pire, il confirme que ces chartes organisent la dérogation pour diviser par deux les distances de sécurité pourtant minimalistes... en contrepartie de mesures de protection censées apporter « des garanties équivalentes ». Les riverains ne seront pas franchement rassurés !

Sur la consultation du public, on aurait pu s'attendre à une véritable révolution. De nouveau, la concertation sur le projet de charte s'est déroulée uniquement entre certains représentants de la profession agricole. Quid de ceux qui ne font pas partie de ces réseaux syndicaux ?

Le public, quant à lui, pourra s'exprimer entre le 24 juin et le 15 juillet. Est-ce signal d'une volonté nouvelle d'avancer enfin sur cette question cruciale de l'épandage des pesticides ? Nous avons, une nouvelle fois, des raisons d'en douter. L'État et la profession agricole majoritaire sont au pied du mur, devant respecter l'arrêt du 25 janvier 2022 qui leur donnait 6 mois pour la mise en conformité ces chartes.

Pour notre organisation, la possibilité de déroger offerte par ces chartes n'entraîne que de la complexité dans son application comme dans son contrôle. Les distances sont en effet différentes selon les produits utilisés et viennent s'ajouter à d'autres, comme celles vis-à-vis des points d'eau ou celles, non respectées, pour la protection de la biodiversité. De plus, elles peuvent être sources d'iniquités entre agriculteurs (selon leur capacité à renouveler leur matériel, selon leur département, ...).

La fin de l'usage des pesticides est la seule mesure à même d'empêcher toute exposition de la population à ces toxiques. Comme nous l'avons fait entendre en réponse à l'invitation au groupe de travail chargé de la mise en place de cette consultation, notre association ne participera pas plus à la consultation sur cette charte nivelant vers le bas les exigences de santé publique et de protection de l'environnement.

**@3**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Determination de la limite de la ZNT Riverain

**Contribution :**

Bonjour,

Je souhaiterai que la définition de la limite de la zone concerné soit réfléchie, précise et bien détaillée, mur d'habitation, cloture de jardin ou distance par rapport à ceux ci. etc

Une limite de jardin peut être dans certains cas à plusieurs dizaine de mètres voir centaines de l'habitation, elle peut être boisée, la limite de parcelle cadastrale peut être loin aussi de la zone fréquentée ou habitée dans certaines campagnes ou bordures de villages.

Merci de de pas laisser trop de places aux conflit et aux distances inutiles.

## @4

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Avis chartes riverains

**Contribution :**

Dans l'immense majorité des cas de proximité entre zone agricole et habitations, c'est l'urbanisation qui a empiété sur les parcelles agricoles, année après année.

La logique voudrait que les personnes qui construisent à proximité des zones agricoles prévoient une zone tampon permettant une cohabitation apaisée entre riverains et agriculteurs.

Les chartes riverains doivent tenir compte de ces aspects dans leur rédaction.

## @5

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** liberté de travail

**Contribution :**

Les nouvelles normes environnementales font que l'agriculture est soit BIO soit HVE. Ces chartes posent les contraintes nécessaires pour les agriculteurs vis-à-vis des riverains.

Les agriculteurs font déjà attention à ne pas travailler près des habitations trop tôt ou trop tard (sauf si les conditions d'application des produits phytosanitaires nécessitent d'intervenir aux heures les plus fraîches et sans vent), mais cela reste exceptionnel.

Pourquoi rajouter des contraintes avec le risque d'être obligé d'intervenir dans de moins bonnes conditions ? Et peut-être d'être obligé d'intervenir plus souvent ?

Ce qui est en place aujourd'hui fonctionne. Aller trop loin dans une charte, c'est aussi donner des prétextes qui peuvent semer la discorde.

Il reste urgent de laisser les agriculteurs travailler.

**@6**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** réglementation riverain

**Contribution :**

bonjour, je pense que les viticulteurs font tres attention sur les pratiques d'utilisation des produits phyto. nous devons etre responsables de nos pratiques vis a vis de l'environnement et du voisinage .

cependant depuis l'invasion des "citadins" les problemes se multiplient.ils ne supportent pas la vie rurale (fetes de famille,chant des tourterelles,des cigalles,bruits des tracteurs et autres engins agricoles,...etc, etc... je crois que les vastes plaines du larzac leurs conviendraient bien mieux et cela nous ferait des vacances!!!

ps: fier d,etre gaulois!!!



**@7**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** la fin des pesticides

**Contribution :**

Je me sens concernée comme tout habitant l'est ou devrait s'il avait connaissance de la possibilité de contribuer, ce qui n'est pas le cas. J'ai plusieurs personnes dans mon entourage qui sont décédées et/ou malades à cause de l'utilisation de pesticides. C'est choquant de laisser épandre à 5 ou 10 mètres d'habitations, ou d'écoles, ou autres, de lieux de logis d'animaux, ou tout simplement de lieux naturels où vivent forcément des centaines d'animaux sauvages, insectes, plantes, etc. C'est choquant tout autant à 30m!

**@8**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :**santé des gens avant tout

**Contribution :**

assez d'empoisonnement. Place au bio dans tous les domaines



**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Oui pour la Charte, non pour plus de contraintes

**Contribution :**

La Charte est un bon compromis entre protéger les riverains et permettre de maintenir une activité agricole locale. Cette Charte se doit de rester un lien et un moyen de dialogue entre le mode agricole et la société.

Il faut laisser aux agriculteurs les moyens techniques et financiers de travailler et de produire dans le respect des personnes et de l'environnement. Quelque soit le mode de production (conventionnel, raisonné, bio, HVE), tous les agriculteurs sont obligés de traiter pour protéger leurs cultures contre les maladies et les ravageurs. C'est une obligation culturelle, il en va de notre souveraineté alimentaire et de la pérennité économique des exploitations agricoles en France. Les agriculteurs ont bien conscience des enjeux sociétaux et environnementaux de l'utilisation de ces produits. Ils sont les premiers concernés et ils ont tout intérêt à en avoir une utilisation raisonnée et raisonnable.

Quant à la prévenance des riverains, l'utilisation du gyrophare est le meilleur compromis car cela avertit au bon moment au bon endroit. En agriculture il est impossible de prévoir précisément quand aura lieu le prochain traitement, il y a trop de variables à prendre : la pluie, le vent, l'hygrométrie, la température, les attaques des ravageurs, l'apparition de maladies, la disponibilité des salariés.... Si on veut conserver nos beaux paysages gardois, nous devons comprendre les contraintes des agriculteurs et respecter leur travail.

Soulignons aussi que les parcelles agricoles entretenues font barrage aux incendies, en cet été exceptionnellement chaud et sec, c'est important de le rappeler. Si demain les cultures disparaissent près des habitations, la moindre étincelle pourrait avoir des conséquences humaines et matérielles dramatiques.

## **@10**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Ne pas ajouter des nouvelles contraintes à la réglementation la plus contraignante au monde

**Contribution :**

Les agriculteurs français sont déjà soumis à la réglementation la plus contraignante du monde en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Pas besoin de complexifier leur travail encore plus. Ils ont conscience de la dangerosité potentielle de ces produits, ils ne les utilisent que quand cela est nécessaire. Ce sont eux qui les utilisent, ils sont donc en première ligne pour leur santé et pour leur porte-feuille. Faire des traitements est une obligation pour protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies, au risque de ne pas produire ou de produire des aliments immangeables ou non commercialisables. Les produits phytosanitaires sont comme un filet de sécurité. En 10 ans, 100.000 exploitations agricoles ont disparu. Il faut arrêter cette hémorragie en soutenant les agriculteurs et en comprenant leur travail. Et non pas en leur imposant de nouvelles contraintes. Je trouve que le principe du gyrophare est un bon moyen pour avertir les riverains de ne pas s'approcher de la parcelle en cours de traitement. Je trouve également que de laisser la possibilité aux agriculteurs qui font des efforts (ex : pulvérisateur qui limite la dérive) de bénéficier d'une dérogation pour réduire les distances de sécurité. On récompense les bons élèves, ceux qui investissent. Il faut que les consommateurs comprennent bien que produire « propre » coûte plus cher. On ne peut exiger des produits « sains » aux premiers prix. Je veux qu'il reste des agriculteurs en France pour nous nourrir. Je ne veux pas manger demain des produits qui viennent d'Espagne, de Chine, d'Inde ou d'ailleurs qui ont subi des traitements avec aucune restriction ni traçabilité.

# @11

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** DES RELATIONS APAISEES AVEC LE VOISINAGE INTOLERANT FACE AUX PRATIQUES AGRICOLES

**Contribution :**

Souvent les néo ruraux voire les locaux sont intolérants face aux agriculteurs qui traitent et ce, même en agriculture biologique. En effet, il faudrait faire une petite formation accélérée de prise de conscience de la société civile pour expliquer que les agriculteurs aiment leurs terres, leurs cultures, leurs productions, leurs animaux et qu'ils ont à cœur de les faire fructifier pour en vivre et ce dans le respect des règles environnementales et sans qu'ils se fassent agresser en permanence face à des voisins qui ne connaissent rien à rien, voire qui donnent des leçons de morale .... Bref du respect pour les agriculteurs qui sont les nourriciers de la France. Un petit stage accéléré gratuit du voisinage chez les agriculteurs permettrait de relativiser et de prendre conscience de part et d'autre du travail engagé tous les jours pour amener de bons produits dans les assiettes françaises.

**@12**

**Date de dépôt :** Le 12/07/2022 à 15:33:37

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** cohabitation

**Contribution :**

la cohabitation !!!!! le monde urbain se réapproprié depuis plusieurs année le monde rural faisant fit des personnes et des lieu de travail qui ont pour but assuré l approvisionnement en denrée alimentaire ces meme personne . soit nous allons cohabité et avoir confiance entre nous soit nous développerons des grandes zone de plusieurs millier d hectares pour industrialisé encore plus notre agriculture dépourvue de toutes habitation y compris en agriculture biologique car nous devons nous rendre compte que très peu arrive a faire la difference en conventionnel et bio la seule approche possible et le dialogue entre nous et ont s aperçois quand dialoguant et en raisonnant nos intervention le monde deviens beaucoup plus beau , il est toujours plus facile de montré du doigt que de cohabiter .comment arrive ton a dénigré un agriculteur de part ces pratique alors que nous comptons sur cette meme personne pour nous nourrir soyons courageux continuons a vivre ensemble.

## @13

**Date de dépôt :** Le 12/07/2022 à 16:06:23

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Efforts réalisés par les exploitants agricoles

### **Contribution :**

Aujourd'hui, les exploitants agricoles raisonnent leurs passages de traitements phytosanitaires, ils traitent lorsque cela est nécessaire pour assurer une récolte. Ils tiennent compte des conditions climatiques, des prévisions météo, des riverains et des passant lorsqu'ils travaillent. Des nuisances temporaires peuvent avoir lieu mais sont généralement de courtes durées (temps de passage, temps de récolte).

De nombreux efforts ont été faits par les professionnels en matière de protection, lors de formations, choix des outils... Les désherbants sont de moins en moins utilisés mais parfois ils restent indispensables pour limiter la concurrence.

La législation est respectée et les exploitants font même plus que ce qu'il faut à travers les cahiers des charges dans lesquels ils s'engagent (AB, HVE, Terra Vitis...).

Les exploitants travaillent dans l'objectif de récolter et de pouvoir percevoir un revenu décent pour vivre et faire vivre sa famille.

Il est important de travailler tous ensemble dans le respect de tous. Ouvrons le dialogue, évoquons les incompréhensions, et évitons les désagréments.

## @14

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Modalité d'information préalable des riverains

**Contribution :**

Je suis très fortement concernée par la charte, mon exploitation viticole de 20 hectares est située en zone périurbaine, de nombreuses habitations et lotissements sont limitrophes avec les parcelles que je cultive, (environ 60 habitations). Depuis toujours j'ai priorisé l'utilisation de produits phytos de moindre toxicité, mon exploitation est certifiée HVE et depuis 2020 mes programmes de traitement utilisent majoritairement des produits de biocontrôle. D'autre part afin de minimiser la gêne auprès des riverains les traitements à proximité des habitations sont réalisés très tôt le matin hors des heures de présence des habitants en extérieur. j'entretien avec l'ensemble des riverains permanents de mon exploitation des relations cordiales et je réponds à toutes leurs interrogations sur le sujet des traitements phytosanitaires.

Les modalités d'information individuelle des riverains telles que décrite dans le projet de charte par exemple l'utilisation du gyrophare tracteur est acceptable. Une information préalable individuelle auprès de chaque riverain serait impossible à réaliser, comment informer une soixantaine de riverains dont certains changent toutes les semaines (nombreuses habitations à usage de locations saisonnières) et sachant que la date et l'heure de réalisation d'un traitement sont dépendants de nombreux facteurs tels que vitesse du vent, absence de pluie et même de simple rosée, aléa technique sur le matériel d'application, aléa de disponibilité de l'applicateur (COVID...), etc..



**@15**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** les produits phytosanitaires sans eux pas de récoltes!!!

**Contribution :**

bonjour

il faut savoir que les produits phytosanitaires sont excessivement chers donc les paysans les utilisent avec grand parcimonie

sans produits phytosanitaires pas de récoltes !! vous pouvez le vérifier dans votre jardin ! il faut un mini de surface sur le balcon bof !!

les paysans vont dans les champs en faisant très attention aux riverains ! il y a des cons partout donc toujours des exceptions, mais en général ils sont formés et sensibilisés aux biens être de tous et vont essayé de soigner la plante (exp la vignes, ...) avec intelligence de façon raisonnée et que si c'est nécessaire!

avant il n'y avait pas de problème alors pourquoi tout à coup rien de va plus!! les habitants comprenaient le fonctionnement des plantes et le rythme des saisons pour les plantes

maintenant les associations fond croire bcp de choses fausses par bêtises, pour se donner de l'intérêt, et la peur et la défiance se sont installées!

dommage car il faut bien manger et il vaut mieux manger français

bonne journée

## **@16**

**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique

**Objet :** Traitement à proximité des habitations

**Contribution :**

Résidant à quelques mètres d'une parcelle de vignes, j'apprécierais d'être prévenue la veille pour les traitements avec une plage approximative pour prendre des dispositions ( fermeture des fenêtres, retrait du linge et éviter de laisser mes animaux de compagnie dehors). Les moyens actuels de communication permettent sans difficultés et de manière rapide cette information (SMS notamment). Actuellement aucun avertissement n'existe. Je comprends qu'il soit nécessaire de traiter pour un agriculteur mais je préfère être prévenu pour rien en cas d'empêchement plutôt que pas du tout. L'image des agriculteurs n'en serait que plus positive.